

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

12 avril 2021

Délibérations n°026-2021 à 047-2021

N° de l'acte	Objet
026-2021	Désignation du secrétaire de séance
027-2021	Approbation du procès-verbal du 1er mars 2021
028-2021	Modification des membres des commissions finances et mutualisation
029-2021	Budget principal : adoption du compte de gestion 2020
030-2021	Budget principal : adoption du compte administratif 2020
031-2021	Budget principal : affectation des résultats de clôture 2020
032-2021	Vote des taux d'imposition 2021
033-2021	Vote des taux TEOM 2021
034-2021	Budget principal : adoption du budget primitif 2021
035-2021	Attribution des subvention 2021
036-2021	Budget annexe Zone de la Courbe : adoption du compte de gestion 2020
037-2021	Budget annexe Zone de la Courbe : adoption du compte administratif 2020
038-2021	Budget annexe Zone de la Courbe : affectation du résultat de clôture 2020
039-2021	Budget annexe Zone de la Courbe : Adoption du budget primitif 2021
040-2021	Budget annexe Zone de la Gare: adoption du compte de gestion 2020
041-2021	Budget annexe Zone de la Gare : adoption du compte administratif 2020
042-2021	Budget annexe Zonde la Gare : affectation du résultat de clôture 2020
043-2021	Budget annexe Zone de la Gare : adoption du budget primitif 2021

044-2021	Acquisition du rez de chaussée du local de l'ancienne gare
045-2021	Approbation des tarifs du local de l'espace coworking
046-2021	Convention entre la CC du Clunisois et UFC QUE CHOISIR
047-2021	Modification du tableau des effectifs

DELIBERATION

N°026-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52Pour : 52
Contre :
Abstentions :**Date de convocation :**
06/04/2021**Date d'affichage :****Rapporteur :**
Jean-Luc DELPEUCH

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Désignation secrétaire de séance

Conformément à l'article L 212-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il convient lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Cette décision de ne pas recourir au vote à bulletin secret doit être prise à l'unanimité.

Vu les articles L 2121-15, L 2121-21, L 5211-1 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance,**
- désigner M. Alain MALDEREZ comme secrétaire de séance.**
- autoriser le président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION
N°027-2021**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 52
Contre :
Abstentions :**Date de convocation :**
06/04/2021**Date d'affichage :****Rapporteur :**
Jean-Luc DELPEUCH

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

**Approbation du procès-verbal du conseil communautaire
du 1^{er} mars 2021**

Le Conseil Communautaire est invité à émettre, au besoin, des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2021.

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2021,**
- **autoriser le président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION N°028-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 52
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :
06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :
Jean-Luc DELPEUCH

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Modification des membres de la commission « Finances et mutualisation »

Par délibération n° 050-2020 en date du 10 juillet 2020, le conseil communautaire a validé le nombre des commissions internes de la Communauté de Communes du Clunisois, soit 13 commissions.

Par délibérations n°089-2020 et n°005-021 les membres des différentes commissions ont été désignés,

Depuis de nouvelles demandes ont été faites pour intégrer ces commissions, il convient donc de remettre à jour les listes des commissions,

Le rapporteur entendu,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°089-2020 portant désignation des membres des commissions internes,

Vu les délibérations n°119-2020, 005-2021 et 017-2021 portant mise à jour des membres des commissions internes,

Considérant la demande reçue,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **valider la mise à jour des membres de la commission « Finances et mutualisation » comme suit :**

- ajout de M. Daniel GELIN

- **autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION N°029-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47

- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Adoption du compte de gestion 2020 : budget principal de la Communauté de Communes du Clunisois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2020,

Considérant que le compte de gestion est un document établi par le receveur qui certifie l'exécution budgétaire se rapportant à l'exercice et qui présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité,

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté du Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les résultats d'exercice et de clôture à fin 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget principal,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION
N°030-2021**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 63

Présents : 47

- Titulaires : 44

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 51

Pour : 51

Contre :

Abstentions :

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Date de convocation :

06/04/2021

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Date d'affichage :

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Rapporteur :

Christophe PARAT

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

**Adoption du compte administratif 2020 : budget principal de la
Communauté de Communes du Clunisois**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacé par un membre du Conseil Communautaire élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le compte administratif dressé par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois fait le bilan au 31 décembre de l'exercice auquel il se rapporte, de la situation financière de la collectivité telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire.

Il tient compte des différents stades budgétaires (budget primitif, décisions modificatives) élaborés à partir des orientations budgétaires débattues au préalable.

Comme le budget, le compte administratif se décompose en 2 sections (fonctionnement et investissement) qui présentent par chapitre et en détail l'exécution du budget.

Dépenses de Fonctionnement

<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP</i>	<i>DM+VC</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalise</i>
011	Charges à caractère général	1 565 004,60	0,00	1 565 004,60	1 195 290,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 463 542,00	0,00	2 463 542,00	2 256 890,40
014	Atténuations de produits	2 491 960,00	0,00	2 491 960,00	2 491 901,00
65	Autres charges de gestion courante	3 016 081,23	0,00	3 016 081,23	3 005 625,01
66	Charges financières	32 293,60	0,00	32 293,60	30 255,41
67	Charges exceptionnelles	800,00	7 000,00	7 800,00	7 584,94
022	Dépenses imprévues	63 864,00	-7 000,00	56 864,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	199 998,00	0,00	199 998,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 083,00	0,00	724 083,00	505 715,11
	Total Général	10 557 626,43	0,00	10 557 626,43	9 493 262,10

Recettes de Fonctionnement

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP</i>	<i>DM+VC</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalise</i>
013	Atténuations de charges	116 281,00	0,00	116 281,00	140 581,30
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	603 160,30	0,00	603 160,30	399 302,24
73	Impôts et taxes	6 776 363,00	0,00	6 776 363,00	6 818 334,49
74	Dotations, subventions et participations	2 151 719,02	0,00	2 151 719,02	2 134 031,63
75	Autres produits de gestion courante	31 803,00	0,00	31 803,00	25 947,81
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00	31 185,55
002	Excédent de fonctionnement reporté	877 300,11	0,00	877 300,11	877 300,11
	Total Général	10 557 626,43	0,00	10 557 626,43	10 426 683,13

Dépenses d'Investissement

Chapitres	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	Réalise
16	Emprunts et dettes assimilés	510 138,80	3 120,00	513 258,80	513 258,15
20	Immobilisations incorporelles	86 237,12	0,00	86 237,12	67 409,64
204	Subventions d'équipement versées	650 321,00	0,00	650 321,00	446 719,71
21	Immobilisations corporelles	271 319,18	-3 120,00	268 199,18	119 702,80
23	Immobilisations en cours	1 307 222,60	0,00	1 307 222,60	951 423,97
26	Participations et créances ratt. à des particip.	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	180 785,00	0,00	180 785,00	19 069,10
	Total Général	3 007 023,70	0,00	3 007 023,70	2 117 583,37

Recettes d'Investissement

Chapitres	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	Réalise
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 000,00	0,00	61 000,00	11 780,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 662 553,16	0,00	1 662 553,16	741 185,40
16	Emprunts et dettes assimilés	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	118 604,54	0,00	118 604,54	118 604,54
021	Virement de la section de fonctionnement	199 998,00	0,00	199 998,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 083,00	0,00	724 083,00	505 715,11
041	Opérations patrimoniales	180 785,00	0,00	180 785,00	19 069,10
	Total Général	3 007 023,70	0,00	3 007 023,70	1 456 354,15

Le Conseil Communautaire sera invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2020 du Budget Principal, qui sont en conformité avec le compte de gestion du Receveur, et peuvent se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	1 337 749,61 €	9 549 383,02 €	10 887 132,63 €
2 Dépenses exercice N	2 117 583,37 €	9 493 262,10 €	11 610 845,47 €
I Résultat de l'exercice (1-2)	- 779 833,76 €	56 120,92 €	- 723 712,84 €
II Résultat antérieur	118 604,54 €	877 300,11 €	995 904,65 €
A Solde d'exécution (I + II)	- 661 229,22 €	933 421,03 €	272 191,81 €
3 Restes à réaliser Recettes N	635 017,80 €	- €	635 017,80 €
4 Restes à réaliser Dépenses N	293 952,53 €	- €	293 952,53 €
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	341 065,27 €	- €	341 065,27 €
Résultat d'ensemble (A + B)	- 320 163,95 €	933 421,03 €	613 257,08 €

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu,

Le président se retire et ne prends pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes du Clunisois arrêté comme suit,

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION
N°031-2021**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : **63**Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 52
Contre :
Abstentions :**Date de convocation :**
06/04/2021**Date d'affichage :****Rapporteur :**
Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Étaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Étai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Étai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

**Affectation du résultat de clôture 2020 : budget principal de la
Communauté de Communes du Clunisois**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le vote du compte administratif 2020 de la Communauté de Communes du Clunisois, il sera proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2020 sur le budget primitif 2021 comme suit :

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 56 120.92 €
- Un excédent reporté de 877 300.11 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 933 421.03 €

- Un déficit d'investissement de 779 833.76 €
- Un excédent d'investissement reporté de 118 604.54 €
- Un excédent des restes à réaliser de 341 065.27 €

Soit un besoin de financement de 320 163.95 €

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent 933 421.03 €

Affectation complémentaire en réserve (c/1068) 320 163.95 €

Résultat de fonctionnement reporté (002) – Excédent 613 257.08 €

Résultat d'investissement reporté (001) – Déficit 661 229.22 €

- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION

N°032-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 48
Contre :
Abstentions : 4

Date de convocation :
06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :
Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etai(e)nt présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procurator(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(e)nt absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(e)nt excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Vote des taux d'imposition 2021

Vu la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 nonies C, 1639 A BIS et 1636 B sexies,

Vu l'article L 5216-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Suite à la réforme fiscale, à compter de 2021, les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la THRP.

Le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat. En conséquence de cette suppression, un nouveau panier de ressources fiscales est mis en place pour chaque catégorie de collectivités concernée. Les EPCI à fiscalité percevront une fraction du produit net de la TVA en compensation de la perte du produit de THRP.

D'après l'état 1259 le montant prévisionnel de la fraction de TVA national pour la Communauté de Communes du Clunisois serait de 2 199 218 € pour l'année 2021.

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021	Bases prévisionne lles 2021	Produit attendu 2021
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	4,44	4,44	14 216 000	631 190
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	13,90	13,90	2 025 000	281 475
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	26,13	26,13	1 994 000	521 032
TOTAL				4 262 613

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins 4 abstentions), décide de :

- **conserver les taux de la fiscalité des ménages,**
- **conserver le taux de fiscalité professionnelle,**
- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION N°033-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 49
Contre :
Abstentions : 3**Date de convocation :**
06/04/2021**Date d'affichage :****Rapporteur :**
Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Vote des taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères) 2021

Il est envisagé maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des ménages à 10,60 %.

Pour rappel, avec l'instauration de la RSI, le taux de la TEOM avait diminué les dernières années : 10,60% en 2020 ; 11,10 % en 2019 ; 11,55 % en 2018 et 11,85 % en 2017, soit une baisse du taux de 10,55 % en 4 ans.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Base prévisionnelle 2021	Taux 2021	Produit 2021 attendu
14 109 611	10,60%	1 495 619

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins 3 abstention), décide :

- maintenir le taux de la TEOM de la Communauté de Communes du Clunisois à un taux de 10,60 %,

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION

N°034-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 48
Contre :
Abstentions : 4**Date de convocation :**
06/04/2021**Date d'affichage :****Rapporteur :**
Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Vote du budget primitif 2021 : budget principal de la Communauté de Communes du Clunisois

Vu les articles L. 1612-1, L 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 2312-1 du C.G.C.T,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Vu le projet de Budget Primitif principal 2021 proposé par le Président (et qui a été adressé aux élus communautaires avec les rapports),

Le Budget primitif du budget principal 2021 de la communauté de communes du Clunisois est présenté en équilibre.

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 763 581,32	10 150 324,24
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		613 257,08
	-	-	-
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 763 581,32	10 763 581,32
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 392 587,87	1 712 751,82
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	293 952,53	635 017,80
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	661 229,22	
	-	-	-
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 347 769,62	2 347 769,62
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	13 111 350,94	13 111 350,94

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins 4 abstentions), décide de :

- adopter le budget primitif principal 2021 de la Communauté de Communes du Clunisois, tel que joint en annexe,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



DELIBERATION N°035-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 52
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :

06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Attribution des subventions 2021

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que les compétences des organismes listés concourent à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Clunisois,
Considérant que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au Budget Primitif Principal 2021,

Dans le cadre du budget primitif 2021 est prévue à l'article 6574 une somme pour les subventions attribuées aux associations qui se répartissent de la façon suivante :

Le rapporteur entendu,

SUBVENTIONS 2021

Demandeurs	Montant attribué pour 2021
ENFANCE JEUNESSE	
VIE ET LIBERTE	1 800,00 €
CLSH ASSOCIATIFS DU CLUNISOIS	Part fixe : 2 300 €
	Part variable : 5 € par jour par enfant du territoire
FRGS	3 600,00 €
SECURITE	
SIVU OUEST CLUNISOIS	1 600,00 €
CPI Blanot	800,00 €
CPI Cortambert	800,00 €
CPI St André le Désert	800,00 €
AJSP du Clunisois	1 400,00 €
AJSP de Joncy	1 000,00 €
Souvenir Français	300,00 €
ECONOMIE - EMPLOI	
AILE - Plateforme mobilité	2 700,00 €
Le Pont	1 000,00 €
CD 71 - FSL	4 870,25 €
ASSOCIATION LA FORGE	1 900,00 €
SOCIAL - SENIORS - TAD	
ETAP	6 700,00 €
CLUB DE L'AMITIE DE BUFFIERES	500,00 €
ENTRAIDE DES TROIS CANTONS	500,00 €
ENVIRONNEMENT - ANIMAUX	
CHATS DU CŒUR	600,00 €
TOURISME	
FEDERATION SITES CLUNISIENS	5 000,00 €
OFFICE DU TOURISME	274 000,00 €
Maison du terroir de Genouilly - ARAR	1 500,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- attribuer aux organismes listés dans le tableau ci-dessous, le montant des subventions accordées pour 2021,
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION N°036-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 52
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :

06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etai(ents) présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ents) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ents) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Adoption du compte de gestion 2020 : budget annexe « Zone de la Courbe »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2020, pour le budget annexe de la « Zone de la Courbe »,

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les résultats d'exercice et de clôture à fin 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget annexe « Zone de la Courbe »,

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny,

Le Président,

Jean-Luc DELPEUCH



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION N°037-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47

- Titulaires : 44

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 51

Pour : 51

Contre :

Abstentions :

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etai(en)t présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Date de convocation :

06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :

Christophe PARAT

Procurat ion(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(en)t absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(en)t excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Adoption du compte administratif 2020 : budget annexe « Zone de la Courbe »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacée par un membre du Conseil Communautaire élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le Conseil Communautaire sera invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2020 du Budget annexe Zone Courbe, qui sont en conformité avec le compte de gestion du Receveur, et peuvent se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	49 085,85 €	48 567,36 €	97 653,21 €
2 Dépenses exercice N	35 747,14 €	49 884,85 €	85 631,99 €
I Résultat de l'exercice (1-2)	13 338,71 €	- 1 317,49 €	12 021,22 €
II Résultat antérieur	-55 732,49 €	-50 677,91 €	-106 410,40 €
A Solde d'exécution (I + II)	-42 393,78 €	-51 995,40 €	- 94 389,18 €
3 Restes à réaliser Recettes N	- €	- €	- €
4 Restes à réaliser Dépenses N	- €	- €	- €
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	- €	- €	- €
Résultat d'ensemble (A + B)	-42 393,78 €	-51 995,40 €	- 94 389,18 €

Le rapporteur entendu,

Le président se retire et ne prends pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter le compte administratif du budget annexe « Zone de la Courbe » de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes du Clunisois arrêté comme suit,

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION

N°038-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47

- Titulaires : 44

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Affectation du résultat de clôture 2020 : budget annexe « Zone de la Courbe »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- affecter le déficit de fonctionnement comme suit :

002 déficit antérieur reporté : -51 995,40 €

- affecter le déficit d'investissement comme suit :

001 : déficit antérieur reporté : -42 393,78 €

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny,

Le Président,

Jean-Luc DELPEUCH



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION

N°039-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47

- Titulaires : 44

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Date de convocation :

06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :

Christophe PARAT

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Adoption du budget primitif 2021 : budget annexe « Zone de la Courbe »

Vu les articles L. 1612-1, L 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 2312-1 du C.G.C.T,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Vu le projet de Budget Primitif annexe « Zone de la Courbe » 2021 proposé par le Président,

En ce qui concerne les dépenses et recettes sur ce budget il est proposé :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	70 553,71	122 549,11
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	51 995,40	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	122 549,11	122 549,11
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	55 732,49	98 126,27
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	42 393,78	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	98 126,27	98 126,27
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	220 675,38	220 675,38

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter le budget primitif annexe « Zone de la Courbe » 2021 de la Communauté de Communes du Clunisois, tel que présenté ci-dessus,

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny,

Le Président,

Jean-Luc DELPEUCH



DELIBERATION

N°040-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **63**

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 52
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :
06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :
Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Adoption du compte de gestion 2020 : budget annexe « Zone de la Gare »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2020, pour le budget annexe de la « Zone de la Gare »,

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les résultats d'exercice et de clôture à fin 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget annexe « Zone de la Gare »,

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION N°041-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 51
Pour : 51
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :
06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :
Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Adoption du compte administratif 2020 : budget annexe « Zone de la Gare »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par la Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacée par un membre du Conseil Communautaire élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le Conseil Communautaire sera invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2020 du Budget annexe Zone Gare, qui sont en conformité avec le compte de gestion du Receveur, et peuvent se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	66 658,12 €	50 656,68 €	117 314,80 €
2 Dépenses exercice N	50 626,68 €	68 881,00 €	119 507,68 €
I Résultat de l'exercice (1-2)	16 031,44 €	-18 224,32 €	- 2 192,88 €
II Résultat antérieur	-66 658,12 €	35 256,85 €	- 31 401,27 €
A Solde d'exécution (I + II)	-50 626,68 €	17 032,53 €	- 33 594,15 €
3 Restes à réaliser Recettes N	- €	- €	- €
4 Restes à réaliser Dépenses N	- €	- €	- €
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	- €	- €	- €
Résultat d'ensemble (A + B)	-50 626,68 €	17 032,53 €	- 33 594,15 €

Le rapporteur entendu.

Le président se retire et ne prends pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter le compte administratif du budget annexe « Zone de la Gare » de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes du Clunisois arrêté comme suit,

-autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION

N°042-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **63**

Présents : 47

- Titulaires : 44

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :

Christophe PARAT

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Affectation du résultat de clôture 2020 : budget annexe « Zone de la Gare »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**
002 excédent antérieur reporté : 17 032,53 €
- **affecter le déficit d'investissement comme suit :**
001 : déficit antérieur reporté : - 50 626,68 €
- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION N°043-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47

- Titulaires : 44

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggäï HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Date de convocation :

06/04/2021

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggäï HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Date d'affichage :

Étai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Rapporteur :

Christophe PARAT

Étai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Adoption budget primitif 2021 : budget annexe « Zone de la Gare »

Vu les articles L. 1612-1, L 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 2312-1 du C.G.C.T,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Vu le projet de Budget Primitif annexe « Zone de la Gare » 2021 proposé par le Président,

En ce qui concerne les dépenses et recettes sur ce budget, il est proposé :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	99 782,53
+		
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	17 032,53
=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	99 782,53
+		
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	46 031,44
+		
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	50 626,68
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	96 658,12
+		
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	196 440,65
		196 440,65

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter le budget primitif annexe « Zone de la gare » 2021 de la Communauté de Communes du Clunisois, tel que présenté ci-dessus,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH



DELIBERATION

N°044-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47

- Titulaires : 44

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :

Christian MORELLI

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Acquisition rez-de-chaussée ancien local de la gare de Cluny

La Communauté de Communes du Clunisois a sollicité le Département de Saône et Loire pour la mise à disposition de locaux lui appartenant, au rez-de-chaussée de la gare de Cluny, dans la perspective d'y installer son pôle vélo, consistant en un atelier de réparation de vélo, dont l'animation serait confiée à l'association « La Vie Cyclette en Clunisois » et de permettre la poursuite de l'activité de location des Vélos de Cluny dans de meilleures conditions. La localisation du bâtiment, à proximité immédiate de la Voie Verte et des locaux de la Communauté de communes (Quai de la Gare), est en effet très favorable au développement de ce projet.

La Vie cyclette en Clunisois est une association de bénévoles qui s'est constituée il y a un an pour faire la promotion des déplacements utilitaires à vélo sur notre territoire. C'est un partenaire précieux de la communauté de communes dans le cadre du **projet « Vélo pour tous en Clunisois »**.

L'association mène des actions de sensibilisation à la pratique du vélo, y compris pour les scolaires, elle participe activement à la concertation dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur cyclable et elle lance actuellement un atelier d'auto-réparation de vélos, dont l'activité est itinérante dans différentes communes du Clunisois.

Pour développer la pratique du vélo dans le Clunisois, et donner de la visibilité au projet « Clunisois, territoire cyclable », il est nécessaire de disposer d'un lieu ressource, où les habitants pourront trouver des conseils et du matériel pour réparer leurs vélos. Ce local sera aussi un lieu où la Vie cyclette pourra stocker de vieux vélos qu'elle remettra ensuite en service. En plus de sa base fixe, l'activité de l'atelier vélo continuera à être mobile et se déplacera à la demande des communes. Un local est néanmoins nécessaire, à la fois pour stocker le matériel et pour permettre une activité régulière. Au-delà de l'atelier vélo, l'association aurait ainsi un lieu où proposer des animations pour les enfants, des actions de sensibilisation à l'usage du vélo, des projections – débat etc.

La poursuite de l'activité de location des Vélos de Cluny, même si elle est plutôt tournée vers un usage de loisirs, contribue également au développement des mobilités actives sur le territoire. Cette société a notamment développé un service de livraison à vélo à destination des restaurateurs pendant le confinement et travaille en partenariat avec la Vie cyclette pour mettre à disposition des vélos dans le cadre des événements de sensibilisation organisés sur le territoire.

Dans un courrier du 8 mars dernier, le Département propose de céder l'entièreté de sa propriété (c'est-à-dire l'ensemble des locaux en rez-de-chaussée de la gare, le premier étage étant propriété de la commune de Cluny) à la CC du Clunisois au prix des Domaines, c'est-à-dire 65 000€.

Il est précisé, dans ce courrier, que « **la commission permanente (du département) examinera la cession de ce bien et sa mise à disposition anticipée dès qu'une délibération sera prise par le conseil communautaire pour confirmer l'acquisition des locaux départementaux au prix de 65 000€ et la réitération de la mise à disposition gratuite d'une partie des bureaux à l'association Résistance et déportation** ».

Montage financier pour la création du pôle vélo du Clunisois :

Suite aux échanges avec la préfecture de Saône et Loire, il s'avère que la création d'un pôle d'activités autour du vélo, par le biais de l'achat et de la rénovation de ces locaux, peut être subventionnée à hauteur de 50% via la DETR/DSIL. Un complément est disponible auprès de l'ADEME dans le cadre du projet en cours, « vélo pour tous en Clunisois ». Enfin, une enveloppe de la région consacrée au développement du vélo sur le territoire de la région est ouverte avec un appel à projets se clôturant en septembre 2021.

budget achat rénovation gare de cluny			
Dépenses		Recettes	
achat	65 000,00 €	Loyer sur 5 ans (vélo cluny)	18 000,00 €
mise aux normes minilale (électricité/peinture)	60 000,00 €	DETR/DSIL	53 500,00 €
TOTAL	125 000,00 €	ADEME Vélo	13 500,00 €
		Région	15 000,00 €
Reste à charge CCC	25 000,00 €	TOTAL	100 000,00 €
	20,00%		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **approuver l'acquisition par la Communauté de Communes du Clunais des locaux appartenant au département sur le site de la gare de Cluny,**
- **approuver l'opération et le plan de financement ci-dessus,**
- **autoriser le Président à consulter, attribuer et notifier les marchés nécessaires à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation des travaux évoqués, dans la mesure du budget présenté,**
- **autoriser le Président à solliciter un emprunt, si nécessaire, pour la réalisation de cette opération,**
- **autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des financeurs,**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunais

DELIBERATION

N°045-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47

- Titulaires : 44

- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages

exprimés : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :

Marie-FAUVET

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Approbation tarif espace coworking

Les travaux de l'espace de coworking à Salornay-sur-Guye étant en cours de finalisation et le matériel installé, il est désormais possible d'y envisager l'accueil de télétravailleurs. Cet accueil implique une prise de délibération du conseil communautaire pour définir les tarifs.

Pour rappel, les tarifs proposés sur l'espace de Cluny sont les suivants :

Pour l'utilisation des bureaux partagés :

- 130€/mois
- 18€/jour
- 10€/demi-journée.

Pour l'utilisation de la salle de réunion :

- 30€ / demi-journée

Ces tarifs comprennent notamment la mise à disposition d'espaces de travail et de repos, de mobilier, d'une connexion internet et d'une imprimante mutualisée.

Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs sur l'espace de coworking de Salornay-sur-Guye, et d'utiliser les mêmes modalités de réservation et de paiement via les services communautaires.

Il est également proposé que la communication sur cet espace intègre la promotion des espaces de coworking proposés par les communes.

Le rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'ouverture d'un espace coworking à Salornay sur Guye,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les tarifs pour l'espace coworking comme suit :

*** Pour l'utilisation des bureaux partagés :**

- 130€/mois
- 18€/jour
- 10€/demi-journée.

*** Pour l'utilisation de la salle de réunion :**

- 30€ / demi-journée

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DEPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

DELIBERATION

N°046-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 52
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :
06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :
Marie-FAUVET

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Convention entre la Communauté de Communes du Clunisois et l'association UFC QUE CHOISIR

La Communauté de Communes s'investit sans cesse dans des opérations visant à redéployer les services publics sur son territoire rural afin d'offrir des services de qualité et de proximité à ses habitants. Ainsi elle a pu créer le « Relais Services Publics » dès 2010, devenu « Maison de Services au Public » et labellisée « France Services » en octobre 2020.

Dans le cadre de ses missions (accueil, accès aux droits, information, accompagnement et orientation du public), la Maison « France Service » est emmenée à travailler avec différents partenaires (opérateurs publics, institutions, associations, etc) et met en place avec eux des actions pour informer et sensibiliser ses usagers. Afin d'apporter des réponses adaptées et innovantes, ces actions peuvent prendre la forme d'ateliers. Dans ce contexte, il est proposé un renforcement du partenariat avec l'association UFC Que Choisir de Saône et Loire, avec la création de trois ateliers participatifs dénommés « Rendez-vous conso ».

Animés par des bénévoles de l'association, les thématiques en lien avec la consommation et le public visé seront identifiés par la Maison de Services.

A travers les modalités précisées dans la convention proposée ci-dessous, il s'agira donc d'expérimenter de nouveaux modes de collaboration entre la Maison de Services du Clunisois et l'UFC Que Choisir 71, et d'envisager de nouvelles pistes de développement.

Le rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22-5,

Considérant la proposition de convention de l'UFC QUE CHOISIR 71,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'association U.F.C. Que Choisir,

- autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente décision,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cluny,

Le Président,

Jean-Luc DELPEUCH



Communauté de
Communes du Clunisois

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'Association UFC QUE CHOISIR DE SAONE ET LOIRE, dont le siège social est situé 2 rue Jean Bouvet 71000 MACON, représentée par sa Présidente Régine HUMBERT, dûment habilitée à l'effet des présentes.

ci-après dénommée « **UFC QC 71** »

d'une part,

et

La Communauté de Communes du Clunisois, dont le siège social est situé 5 Place du Marché, 71250 CLUNY, représentée par son Président Jean-Luc DELPEUCH, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après dénommée « **La C.C du Clunisois** »

d'autre part,

ci-après dénommées chacune une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

UFC QC 71, association loi 1901, est indépendante de tout intérêt autre que celui des consommateurs.

Elle a trois missions principales :

- L'information et l'éducation des consommateurs,
- La défense des droits des consommateurs,
- La promotion des intérêts des consommateurs.

A cet effet, elle propose, entre autres, des ateliers participatifs dénommés « Rendez-vous conso ». Ceux-ci s'adressent aux consommateurs souhaitant acquérir les bons réflexes dans un domaine de la consommation. Ils sont animés par des bénévoles de l'Association.

La C.C du Clunisois s'investit dans des opérations visant à redéployer les services publics sur son territoire. En effet, du fait de l'éloignement des opérateurs et services sociaux, nos habitants sont de plus en plus exposés à des difficultés d'accès aux droits et services sociaux. Pour compenser cette inégalité territoriale, elle a donc créé dès 2010, un « Relais Services Publics » itinérant, devenu en 2014 « Maison de Services au Public », et labellisé en octobre 2021 « Maison France Service ».

Au sein d'une même « Maison », basée au 5, place du marché à Cluny et sur différentes sites décentralisées, l'équipe pluridisciplinaire à travers ses agents dédiés et ses partenaires assurant des permanences, assure auprès des habitants de la communauté de communes, les principales missions suivantes :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ;
- La mise en relation des usagers avec les partenaires (opérateurs, services sociaux et municipaux, associations et acteurs locaux) ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des partenaires.

Dans le cadre de ses missions et dans un souci de proximité, la Maison France Services est emmenée à travailler avec différents partenaires et met en place avec eux des ateliers ou actions collectives pour informer et sensibiliser ses usagers.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de partenariat entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par UFC QC 71, d'un projet de prestations d'informations à destination de consommateurs du territoire de la C.C du Clunisois.

Dans le cadre de ce partenariat, les « Rendez-vous conso », développés par la Fédération UFC QUE CHOISIR, pourront être mis en place sur des thématiques liées à l'alimentation/santé, les pièges et arnaques et la consommation responsable. D'autres thématiques pourront éventuellement faire l'objet d'un développement par UFC QC 71 sur demande de la C.C du Clunisois.

Selon les besoins exprimés par la C.C du Clunisois, UFC QC 71 pourra, également, proposer d'autres types d'animations comme des débats et/ou conférences, ou bien la tenue de stands d'information lors de manifestations programmées.

Pour l'année 2021, il est convenu que soit expérimentée la mise en oeuvre de trois ateliers.

Si l'expérimentation s'avère positive, il est envisagé que la C.C du Clunisois et UFC QC 71 établissent conjointement un programme d'interventions pour l'année 2022. Celui-ci devra être finalisé au plus tard le 30 novembre 2021.

ARTICLE 2 : Engagements de la C.C du Clunisois

2.1 L'expérimentation 2021 ne donnera lieu à aucune contribution financière par la C.C du Clunisois.

En revanche, la C.C du Clunisois prendra en charge les frais kilométriques des bénévoles qui assureront les prestations selon le barème kilométrique spécifique aux bénévoles des associations.

2.2 Dans le cas où le partenariat se poursuit en 2022, il est envisagé que la C.C du Clunisois puisse verser une contribution financière, sous forme d'une subvention, à UFC QC 71. Dans ce cadre, une demande de subvention sera adressée à la C.C du Clunisois par l'UF QC 71 pour l'année 2022, par le biais de la rédaction du formulaire Cerfa N°12156*05 accompagné du bilan de l'expérimentation 2021 au plus tard avant le 15 décembre 2021. La demande sera ainsi étudiée par les élus de la C.C. du Clunisois et sera proposée dans le cadre de l'orientation budgétaire 2022 de la structure.

2.3 La C.C du Clunisois pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention, et différentes actualités relatives au partenariat sur ses supports de communication interne et externe.

ARTICLE 3 : Engagements d'UFC QC 71

3.1 A l'issue de l'expérimentation 2021, ainsi qu'à chaque programme annuel, UFC QC 71 s'engage à fournir, à la C.C du Clunisois, un bilan récapitulatif des actions menées (nombre d'ateliers réalisés, nombre de participants, taux de satisfaction, documents de communication).

3.2 UFC QC 71 s'engage à faire état du partenariat avec la C.C du Clunisois dans toutes ses publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le projet.

3.3 UFC QC 71 s'engage à apposer le logo de la C.C du Clunisois sur tous les documents matériels et immatériels liés au projet, notamment sur le site internet de l'association.

ARTICLE 4 : Modalités de fonctionnement

Parmi les interventions collectives proposées par UFC QC 71, figurent les « Rendez-vous conso ».

Ceux-ci se dérouleront dans des locaux mis à disposition par la C.C du Clunisois.

D'une durée d'une heure trente à deux heures, ils comprendront un nombre de 12 à 20 participants maximum. Ils se dérouleront suivant les disponibilités des intervenants et des animateurs. UFC QC 71 fournira le matériel pédagogique.

Pour une organisation optimale, le calendrier de ces « Rendez-vous conso » sera défini d'un commun accord entre les Parties.

Les animateurs de part et d'autre indiqueront 7 jours à l'avance les éventuels changements de date en cas d'indisponibilité.

ARTICLE 5 : Communication

Toute communication sur le présent partenariat devra avoir obtenu l'autorisation préalable et écrit de chacune des Parties quant à sa forme et son contenu, notamment quant à l'utilisation des signes distinctifs, logos, et charte graphique de chacune des Parties, qui sont réputés demeurer respectivement la propriété exclusive de celles-ci.

ARTICLE 6 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'expérimentation. Elle sera étendue au programme 2022 en cas de validation de l'expérimentation.

Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, dans les conditions ci-après définies à l'article 8.2

ARTICLE 7 : Evaluation du partenariat

Au terme de la Convention, UFC QC 71 transmettra à la C.C du Clunisois un rapport synthétisant le bilan des interventions menées sur la durée du partenariat et les perspectives que celles-ci auront ouvertes. Ce rapport fera également une analyse quantitative et qualitative des actions collectives menées.

La C.C du Clunisois fera à UFC QC 71 un bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

ARTICLE 8 : Résiliation - Révision

8.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

8.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties.

Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 9 : Litiges

La présente Convention est régie par le droit français.

Faute d'être résolu à l'amiable entre les deux parties, tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des clauses de cette convention sont soumis au Tribunal Administratif de Dijon.

La présente convention comporte 5 pages.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Mâcon, le 24 mars 2021

Régine HUMBERT

Présidente de UFC QC 71

Jean-Luc DELPEUCH

Président de la C.C du Clunisois

DELIBERATION

N°047-2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 63

Présents : 47
- Titulaires : 44
- Suppléants : 3

Excusés : 13

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 52
Pour : 52
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :
06/04/2021

Date d'affichage :

Rapporteur :
Jean-Luc DELPEUCH

Le douze avril deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT – Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Alain MALDEREZ

Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant la nécessité de s'adapter aux évolutions des besoins de la collectivité,

Il est proposé de faire évoluer le tableau des effectifs comme suit :

Au pôle économie :

- Création d'un poste chargé de mission « projet de territoire » (dispositif CIFRE) au grade d'attaché, pour 1 ETP.

Au pôle aménagement du territoire

- Création d'un poste de chargé de mission mobilité au grade d'ingénieur pour 1 ETP

- Création d'un poste de chargé de mission habitat au grade d'ingénieur pour 1 ETP

Par ailleurs, lors d'une précédente modification du tableau des effectifs, la quotité horaire d'un poste avait été augmenté pour palier la diminution des heures d'un agent. Toutefois, cette diminution n'avait pas été inscrite au tableau des effectifs ; il convient alors de rectifier comme suit :

- Passage d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 0.71 ETP à 0.46 ETP

Au pôle administratif

- Création d'un poste de référent informatique mutualisé au grade d'adjoint technique principal 1ere classe pour 0.8 ETP

Le tableau des effectifs ainsi actualisé est joint en annexe.

Le rapporteur entendu,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant la nécessité de modifier les emplois cités ci-dessus,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de

- **approuver les modifications du tableau des effectifs annexé à la présente délibération,**
- **inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget,**
- **autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente décision**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Cluny,
Le Président,
Jean-Luc DELPEUCH**



Communauté de
Communes du Clunisois

TABLEAU DES EFFECTIFS AVRIL 2021

	Catég.	Situation	Grade	Ouvert	Affecté
Attaché Principal territorial	A	TITULAIRE	ATTACHE PRINCIPAL	1,00	0,00
DG	A	CDD	DIRECTEUR GEN. DE 10000 A 20000 H	1,00	1,00
Chargé de mission développement économique et social	A	CDI	ATTACHE TERRITORIAL	1,00	1,00
Chargé de mission "projet de territoire"	A		ATTACHE TERRITORIAL	1,00	0,00
Coordinateur MSAP	A	CDD	ATTACHE TERRITORIAL	0,50	0,50
Référent comptabilité - transports scolaire	C	TITULAIRE	ADJOINT ADM. TERRITORIAL	1,00	0,00
Coordinatrice Pôle Administratif	B	CDD	REDACTEUR	1,00	1,00
Référent RH	B	TITULAIRE	REDACTEUR	1,00	1,00
Agent d'accueil Ecole de musique danse théâtre	B	CDI	REDACTEUR	0,75	0,75
Référent RH	C	TITULAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF	1,00	0,80
Instructrice Urbanisme	B	TITULAIRE	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1,00	1,00
Assistante Administrative	C	TITULAIRE	ADJOINT ADM TERRITORIAL	0,50	0,50
Assistante de service administratif	C	TITULAIRE	ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ere CL	0,55	0,00
Agent MSAP, référent social solidarités	C	TITULAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF	1,00	0,80
Accueil MSAP	B	TITULAIRE	REDACTEUR	1,00	1,00
Agent d'accueil MSAP/RSPv	C	TITULAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF	1,00	1,00
Référent instances et affaires générales	C	TITULAIRE	ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ere CL	1,00	1,00
Animation PIG Habitat	A	CDD	Attaché Territorial	0,50	0,50
Animateur Enfance Jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL.	1,00	1,00
Animateur Enfance Jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CL.	0,86	0,86
Directeur CLSH	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	0,00
Animatrice ETAP	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Animatrice Enfance/jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Coordinatrice Petite Enfance / Enfance jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CL.	1,00	1,00
Directeur CLSH	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Directeur adjoint CLSH et référent communication	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Animateur Enfance Jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	0,70	0,70
Animatrice Enfance Jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	0,93	0,93
Animatrice Petite enfance / Référent Ludothèque	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ère cl	0,93	0,93
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	0,46	0,46
Animatrice Petite enfance	C	CDD	ADJOINT D'ANIMATION	0,26	0,26
Animatrice Petite enfance - Transport à la demande	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	0,67	0,67
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	0,91	0,91
Directrice Multi-Accueil	B	TITULAIRE	EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	1,00	1,00
Directrice multi accueil	A	TITULAIRE	Educateur de Jeunes Enfants	1,00	1,00
Responsable RAM	A	TITULAIRE	Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle	0,89	0,89
Responsable RAM	C	TITULAIRE	AUXI PUERICULTURE PRINCIPAL 1ere CL.	0,50	0,50
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,66	0,66

Professeur musique et danse	B	CDD	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,31	0,31
Professeur musique et danse	B	STAGIAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,31	0,31
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,25	0,25
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,25	0,25
Professeur musique et danse	B	STAGIAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,60	0,60
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	1,00	0,00
Professeur d'Enseignement Artistique chargé de la Direction d'un établissement d'enseignement artistique	A	STAGIAIRE	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	1,00	1,00
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	0,55	0,55
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,30	0,30
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,13	0,13
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,45	0,45
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,29	0,29
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	1,00	1,00
Professeur musique et danse	B	CDD	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,20	0,18
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,85	0,85
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,42	0,42
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	0,50	0,50
Chef de Bassin	B	TITULAIRE	EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	1,00	0,80
Maitre nageur sauveteur	B	TITULAIRE	ETAPS PRINCIPAL 1ère classe	1,00	0,80
Maitre nageur sauveteur	B	CDD	EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	1,00	1,00
Coordinateur Aménagement Environnement Equipements	A	TITULAIRE	INGENIEUR PRINCIPAL	1,00	1,00
Chargée de mission Climat Energie	A	CDD	INGENIEUR	1,00	1,00
Chargé de mission animation mobilité durable	A	CDD	ATTACHE	1,00	0,80
Chargé de mission animation mobilité durable	A		INGENIEUR	1,00	0,00
Chargé de mission Natura 2000	A	CDD	INGENIEUR	1,00	0,80
Chargé de mission Natura 2000	A	CDD	INGENIEUR	1,00	0,70
Chargé de mission Charte Forestière	A	CDI	INGENIEUR	1,00	1,00
Chargé de mission PIG Habitat	A	CDD	INGENIEUR	1,00	1,00
Chargé de mission PIG Habitat	A	CDD	INGENIEUR	1,00	0,00
Chargé de mission RSI	B	CDD	TECHNICIEN	1,00	1,00
Chargé de mission PAT	A	CDD	INGENIEUR	1,00	0,00
Chargé de mission Plan Paysage	A	CDD	INGENIEUR	0,50	0,00
Référent Informatique	C	CDD	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL.	1,00	0,80
Référent Informatique	C	CDD	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere CL.	0,80	0,00
Infographiste	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL.	0,50	0,50
Agent d'entretien	C	STAGIAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0,79	0,79
Agent d'entretien	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	1,00	1,00

Agent d'entretien	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0,57	0,57
Agent d'entretien	C	CDD	ADJOINT TECHNIQUE	0,80	0,80
Agent d'entretien	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0,11	0,11
Référent Technique	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL.	1,00	1,00
Agent de bibliothèque	C	TITULAIRE	ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CLASSE	0,63	0,63
Agent de bibliothèque	C	TITULAIRE	ADJOINT DU PATRIMOINE	0,57	0,57
Agent de bibliothèque	C	CDD	ADJOINT DU PATRIMOINE	0,57	0,57
				74,02	56,65
		Précédent Total		64,68	56,34